

CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 18 SEPTEMBRE 2018

20 heures 30

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept du mois de juillet, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 h 30, sous la présidence de M. THIVEND Bernard, Maire.

Etaient présents : M. Bernard THIVEND, Maire, Mmes et MM. Eric MARTIN, Pascale MACHILLOT, Christian BUONO, Philippe NEMOZ, Adjoint, Anthony FAYET, Marie-Pierre FAYOLLE, Véronique FILLION, Laurent FROMENT, Maud GENOUX, Régis LAURENT, Laurent MAREY, Walter MASTON, Martine MÉRIGOT, et Céline POMMIER.

Absente : Catherine BAILBÉ DAMUSEAU

Absents excusés : Catherine MOUILLER, Michel NELY a donné pouvoir à Céline POMMIER

Date de la convocation : 12 septembre 2018

Secrétaire élue pour la séance : Mme Céline POMMIER

ORDRE du JOUR

Compte-rendu de la réunion du 17 juillet 2018

Décisions prises par le Maire depuis le 17 juillet 2018

FINANCES

- ✓ Décision modificative n° 1 - approbation
- ✓ Fonds de concours de Roannais Agglomération : affectation

INTERCOMMUNALITÉ

- ✓ Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) - accompagnement de Roannaise de l'Eau : projet de convention et répartition du coût

Décisions prises par M. le Maire depuis le 17 juillet 2018 :

1 – Entretien des chaudières des bâtiments communaux

M. MARTIN présente la décision concernant l'entretien des chaudières des bâtiments communaux. Trois entreprises ont été consultées sur la base d'un cahier des charges ; il s'agit de Hervé Thermique, Thermi Dépannage et Engie Home Services.

La Commission bâtiments s'est réunie pour étudier les offres et a retenu l'entreprise Thermi Dépannage qui impose moins de contraintes et est la moins-disante pour la prestation : 1 356.68 € H.T. Le contrat sera conclu du 18 septembre 2018 au 31 août 2021.

Pour mémoire, l'offre de Hervé Thermique s'élève à 1 800 € H.T. et celle de Engie Home Service à 1 620 € H.T.

2 – Aménagement intérieur de la mairie

Les entreprises ont été retenues et les marchés envoyés pour signature.

Il s'agit uniquement des travaux intérieurs ; il est précisé que le parquet et les volets ne font pas l'objet d'un marché.

Entreprises retenues	Lot	Montant HT	Montant TTC
LESPINASSE	Charpente	1 405.00 €	1 686.00 €
VIETTI	Plâtrerie, sols, faïences	9 843.98 €	11 812.78 €
SERRAILLE	Plomberie sanitaires	4 615.00 €	5 538.00 €

BAILLY	Electricité	2 718.70 €	3 262.44 €
VERVAS	Serrurerie – renfort cave	860.00 €	1 032.00 €
ADS ELEVATEUR	Elévateur	23 420.00 €	24 708.10 €

N° 2018-37 OBJET : ROANNAIS AGGLOMÉRATION - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

La commune souhaite utiliser le fonds de concours qui lui est attribué sur le budget d'investissement pour des acquisitions de matériel et mobilier, la réalisation de travaux d'aménagement de voirie et de bâtiments et également sur le budget de fonctionnement.

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la commission Finances, propose au Conseil municipal de :

1 - solliciter le versement d'un fond de concours auprès de Roannais Agglomération de 49 415.00 € pour les travaux et acquisitions figurant dans le tableau en annexe,

2 - préciser que les crédits ont été ouverts au budget 2018 en recette d'investissement au chapitre 13, article 13151, pour un montant de 41 100 € et en recette de fonctionnement pour un montant de 8 315 €.

Le Conseil municipal sollicite le versement du fonds de concours attribué par Roannais Agglomération et décide de l'affecter selon les indications du tableau annexé.

POUILLY LES NONAINS - FONDS DE CONCOURS RA 2018

	HT	TTC	FCTVA	subvention	Fonds de Concours RA	Reste à charge commune
		20%	16,404%			
Investissement						0,00
Carrelages école primaire	24 165,00	28 998,00	3 964,03	0,00	12 500,00	12 533,97
Eglise de St Martin	9 837,44	11 804,93	1 613,73	6 940,00	1 600,00	1 651,19
Réfection du mur cimetière	19 600,00	23 520,00	3 215,18	0,00	10 100,00	10 204,82
Marquages au sol	8 172,70	9 807,24	1 340,65	0,00	4 100,00	4 366,59
Désherbeuse	12 809,00	15 370,80	2 101,19	5 123,60	4 000,00	4 146,01
Acquisition tables salle fêtes	1 952,64	2 343,17	320,31	0,00	1 000,00	1 022,86
Parcours psychomotricité	1 106,75	1 328,10	181,55	0,00	500,00	646,55
Frigidaire crèche	665,83	799,00	109,22	0,00	300,00	389,77
Tondeuse	2 107,50	2 529,00	345,71	0,00	1 000,00	1 183,29
Voirie 2018	12 746,77	15 296,12	2 090,98	4 461,00	4 000,00	4 744,14
Local Gare du Tacot	6 968,96	8 362,75	1 143,19	2 716,00	2 000,00	2 503,56
Fonctionnement						
Taille haie stade	4 600,00	5 520,00	754,58		2 300,00	2 465,42
Entretien terrain foot	4 250,00	5 100,00	697,17		2 200,00	2 202,83
Maintenance éclairage	20 566,75	20 566,75	0,00		3 815,00	16 751,75
TOTAL	129 549,34	151 345,86	17 877,50	19 240,60	49 415,00	64 812,75

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la Commission Finances, présente la décision modificative n° 1 :

Section de FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Art. 739223		FPIC	1 750,00	Art 7325		FPIC	32 025,00
022		Dépenses imprévues	41 175,00	7381		Droits de mutation	8 200,00
023		Virement à la section d'investis	5 615,00	74751		Fonds Concours RA	8 315,00
			48 540,00				48 540,00
Section d'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Art.	Op.			Art.	Op.		
2051	115	Logiciels	600,00	13151		Fonds concours RA	-8 315,00
2184	115	Matériel	500,00	021		Virement section fonctionnement	5 615,00
2188	115	frigo crèche Coussins école	1 100,00				
21578	115	Matériel voirie	100,00				
21318	211	Carrelages école primaire	1 000,00				
2116	212	Réfection mur cimetière	4 000,00				
020		Dépenses imprévues	-10 000,00				
			-2 700,00				-2 700,00

Ces écritures n'appellent pas d'observations particulières et sont adoptées à l'unanimité.

N°2018-38 OBJET : SCHEMA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE – PROJET DE CONVENTION AVEC ROANNAISE DE L'EAU ET FINANCEMENT

M. le Maire expose que dans le cadre du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI), la commune a fait part à Roannaise de l'Eau de son souhait d'être accompagnée pour l'établissement de l'arrêté et du schéma de DECI.

Plusieurs communes ayant fait cette demande, Roannaise de l'Eau a étudié la possibilité de recruter une personne pour contrôler la base du système d'information géographique, le respect des couvertures incendie de l'ensemble des habitations de la commune et pour établir également un programme de travaux visant à rendre conforme les secteurs mal desservis. Cela permettra de calculer la capacité de chaque poteau incendie.

M. le Maire précise que onze communes ont demandé l'aide de Roannaise de l'Eau et que le coût total estimé du service s'élève à 72 000 € à répartir entre ces communes.

Le montant estimé pour la commune est de 3 350 €.

Il est proposé au Conseil municipal de valider le projet de convention établi par Roannaise de l'Eau précisant les conditions de mise à disposition d'une partie de ses services ainsi que les modalités de financement.

Le Conseil municipal approuve le projet de convention établi par Roannaise de l'Eau pour le schéma de défense extérieure contre l'incendie de la commune.